|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/28/REV. |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 8 juillet 2019  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Résumé présenté par le président

## INTRODUCTION

### Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La septième session a été ouverte par M. Kunihiko Fushimi au nom du Directeur général de l’OMPI, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

### Point 2 de l’ordre du jour : élection d’un président et de deux vice‑présidents

1. À l’unanimité, le CWS a élu M. Jean‑Charles Daoust (Canada) président et M. Sergey Biryukov (Fédération de Russie) vice‑président.

## EXAMEN DES POINTS DE L’ORDRE DU JOUR

### Point 3 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour

1. Le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/7/1 Prov.2.

### Point 4 de l’ordre du jour : révision de la norme ST.3 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/7/2/ Rev. et CWS/7/2 Add.
2. Le CWS a pris note du contenu des documents.
3. Le CWS a approuvé la proposition relative à la nouvelle procédure simplifiée pour la révision de la norme ST.3 de l’OMPI, qui fera l’objet de la nouvelle annexe III de la norme.
4. Le CWS a approuvé la révision de la norme ST.3 de l’OMPI telle qu’elle figure dans l’annexe du document CWS/7/2 Rev. Il a également approuvé l’inclusion dans la norme ST.3 de l’OMPI de la nouvelle note de bas de page 14 concernant les codes à deux lettres “EM”, “EP”, “EU” et “QZ”, comme proposé dans le document CWS/7/2 Add.

### Point 5 de l’ordre du jour : rapport de l’équipe d’experts chargée des normes relatives aux technologies de l’information et de la communication sur la tâche n° 58

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le responsable de l’équipe d’experts.
2. Le CWS a pris note du contenu du rapport. En outre, le Bureau international a demandé aux offices de propriété intellectuelle de se porter volontaires au rôle de coresponsables de l’équipe d’experts.

### Point 6.a) de l’ordre du jour : rapport sur les tâches nos 41, 53, 56 et 63

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/3 Rev.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et de ses annexes.
3. Le CWS a pris note des projets d’application de la norme ST.96 au système de La Haye et au système d’automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) de l’OMPI.
4. Le CWS a noté que le Bureau international encourageait la participation aux essais des schémas XML destinés aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur, aux indications géographiques et à la situation juridique des brevets.
5. La délégation de la Fédération de Russie a présenté un exposé sur l’état d’avancement de la tâche n° 53, qui vise à produire un schéma de saisie des informations relatives aux indications géographiques nationales. Des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de cette tâche et le projet final (projet n° 4) devrait être pouvoir être intégré à la version 4.0 de la norme ST.96, en octobre 2019.
6. Le CWS a également pris note des questions liées à la mise en œuvre interopérable de la norme ST.96 et à prendre note des dispositions concernant la base de données centrale du point de vue du schéma de mise en œuvre de la norme ST.96. Le CWS a aidé le Bureau international à collecter des données relatives à la mise en œuvre de la norme ST.96 par les offices sur la base de données centrale.
7. Le CWS est convenu de la proposition tendant à ce que l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP réévalue quelles composantes de la norme ST.96 devraient être obligatoires, compte tenu de la mise en œuvre interopérable proposée dans le document de travail.
8. Le CWS a pris note de la proposition visant à organiser des réunions mensuelles pour examiner les révisions éventuelles et plusieurs délégations se sont engagées à participer à ces réunions. Le Bureau international a réaffirmé qu’il n’y aurait deux révisions de la norme ST.96 par an au maximum, exception faite des versions urgentes, comme convenu à la sixième session. Le CWS a noté que le Bureau international proposerait un jour et une heure fixes pour les réunions.
9. Le CWS a examiné les différents moyens de gérer les normes XML de l’OMPI en se fondant sur la norme ST.96 et est convenu de laisser à l’Équipe spéciale XML4IP le soin de décider si les composantes du schéma XML doivent résider dans la norme ST.96 ou dans la norme concernée, par exemple la norme ST.37. Il a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP de rendre compte de ses décisions et des modifications apportées à la norme ST.96 et aux autres normes de l’OMPI utilisant le format XML à la prochaine session du CWS.
10. Le CWS a également approuvé la proposition de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP de réaffecter la tâche n° 63 à l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique.
11. Le CWS a pris note des débats sur la spécification JSON menés par l’équipe d’experts.
12. Le CWS a pris note du fait que les normes de l’OMPI ont un nouveau public, et a fourni des orientations, notamment sur la mise en place d’un forum des développeurs, en plus des forums en ligne Wiki de l’équipe d’experts actuellement utilisés par les offices de propriété intellectuelle pour collaborer. Le CWS est convenu de créer un nouveau forum des développeurs afin qu’ils puissent fournir un retour d’information direct sur les normes de l’OMPI pertinentes.
13. Le CWS a pris note de la nécessité d’étendre le champ d’application de la norme ST.96 à la “propriété intellectuelle” plutôt qu’à la seule “propriété industrielle” et de modifier ainsi le libellé de la norme.
14. Le CWS a pris note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, y compris de la prochaine version de la norme ST.96, qui sera publiée le 1er octobre 2019.

### Point 6.b) de l’ordre du jour : proposition relative à une norme de l’OMPI sur les API Web

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/4 et des annexes I et II de ce document.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et de ses annexes.
3. Le CWS est convenu de créer une nouvelle équipe d’experts appelée “Équipe d’experts chargée des API”. Le CWS est également convenu de modifier la tâche n° 56, qui est désormais libellée comme suit :

“Établir des recommandations concernant l’échange de données prenant en charge les communications de machine à machine en mettant l’accent sur : i) la facilitation de la mise au point de services Web qui puissent accéder aux ressources relatives à la propriété intellectuelle, ii) la mise en place d’un vocabulaire commercial et de structures de données pertinentes, iii) les conventions de dénomination pour l’identificateur de ressources uniformes (URI); et iv) la mise à disposition d’études de cas relatives à la mise en œuvre de services Web.”

1. Le CWS est également convenu de créer un forum en ligne pour étendre la collaboration entre les équipes d’experts nouvellement créées et les développeurs qui mettent au point actuellement, ou mettront au point à l’avenir, des API pour accéder aux ressources relatives à la propriété intellectuelle.
2. La délégation de l’Australie a fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre des travaux visant à fournir le deuxième exemple de modèle pour le projet de norme sur les API Web : API pour le statut juridique des brevets.
3. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux essais des nouvelles API du système d’accès centralisé aux informations relatives à la recherche et à l’examen (CASE) de l’OMPI dès qu’ils sont mis en œuvre.
4. Le Bureau international a indiqué qu’il envisage d’appliquer cette norme sur les API aux services Web de l’OMPI et a informé le CWS que le programme de validation de l’outil de listage de l’OMPI utilise déjà le projet de norme sur les API.
5. Le CWS a encouragé ses membres à formuler des observations sur les annexes modifiées ou ajoutées au projet de norme.
6. Le CWS a prié le Bureau international de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à désigner leurs experts en en élaboration d’API Web pour intégrer la nouvelle équipe d’experts chargée des API et éventuellement, à se porter volontaires au rôle de responsable de l’équipe d’experts. Plusieurs offices ont indiqué qu’ils souhaitaient participer aux travaux de l’équipe d’experts.
7. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée des API de présenter à la prochaine session une proposition finale concernant le nouveau projet.

### Point 6.c) de l’ordre du jour : proposition relative à la spécification JSON

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/5.
2. Le CWS a pris note du contenu du document.
3. Le CWS a encouragé ses membres à formuler des observations sur le projet de spécification JSON. Le CWS a créé une nouvelle tâche ayant pour description : “Établir une proposition de recommandations concernant les ressources JavaScript Object Notation (JSON) compatibles avec la norme ST.96 de l’OMPI qui seront utilisées pour le dépôt, le traitement, la publication et/ou l’échange d’informations en matière de propriété intellectuelle”.
4. Le comité a confié la nouvelle tâche à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP. Le CWS a également encouragé ses membres à participer aux discussions sur la spécification JSON, à tester le schéma JSON et à faire part de leurs commentaires à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.
5. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP de présenter une proposition finale concernant une nouvelle norme de l’OMPI sur la spécification JSON, pour examen à sa huitième session.

### Point 7.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 59

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/6 et d’un exposé présenté par les coresponsables de l’équipe d’experts, à savoir l’Australie et la Fédération de Russie.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et de l’exposé et a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux débats de l’Équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs.
3. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la description de la tâche n° 59 et de l’énoncé pour le champ d’application de la norme présentés par les coresponsables. La nouvelle description de la tâche et le nouvel énoncé du champ d’application de la norme sont les suivants :

Description de la tâche modifiée :

* 1. étudier la possibilité d’utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation;
	2. recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien‑fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;
	3. élaborer des modèles de référence concernant l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et
	4. établir une proposition de norme de l’OMPI visant à appuyer l’application potentielle de la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle.

Énoncé du champ d’application

“Cette norme vise à donner des orientations aux offices de propriété intellectuelle et aux autres organisations devant gérer, stocker, traiter, échanger et diffuser des données de propriété intellectuelle en utilisant la chaîne de blocs. Grâce à l’utilisation de cette norme, la mise en œuvre de la chaîne de blocs pourrait être simplifiée et accélérée et s’effectuer de manière interopérable dans l’écosystème de la propriété intellectuelle.”

### Point 7.b) de l’ordre du jour : rapport sur l’atelier relatif aux chaînes de blocs

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le Bureau international.
2. Plusieurs délégations ont noté que l’atelier avait fourni des informations précieuses sur la chaîne de blocs et avait été très utile à l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs.

### Point 8.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 55

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/7.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, y compris des informations concernant l’enquête et l’atelier.
3. Le CWS a approuvé la nouvelle description proposée de la tâche n° 55, qui est libellée comme suit : “Envisager l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la “qualité à la source” des noms des déposants, établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS.” Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms de présenter une proposition visant la poursuite des travaux, pour examen à sa huitième session.

### Point 8.b) de l’ordre du jour : résultats de l’enquête sur l’utilisation d’identifiants pour les déposants par les offices de propriété intellectuelle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/8.
2. Le CWS a pris note du contenu du document contenant les résultats de l’enquête et l’analyse du Bureau international. Le Bureau international a informé le CWS que les réponses individuelles et collectives sont publiées sur le site Web de l’OMPI, tout comme le document CWS/7/8. Il a indiqué que les résultats de l’enquête et les réponses collectives seraient mis à jour pour améliorer la lisibilité des documents, grâce à l’ajout de diagrammes et à l’introduction de modifications rédactionnelles mineures. Le CWS a demandé au Bureau international de publier sur le site Web de l’OMPI, une fois les mises à jour terminées, les résultats de l’enquête ainsi que les réponses individuelles et collectives.

### Point 8.c) de l’ordre du jour : rapport sur l’atelier relatif à la normalisation des noms

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note des résultats de l’atelier sur la normalisation des noms qui s’est tenu en mai 2019. Le rapport indique en particulier que les offices de propriété intellectuelle sont confrontés à de nombreux défis en ce qui concerne le traitement des dossiers juridiques officiels des données relatives aux déposants. Les exigences juridiques, les investissements dans les technologies de l’information, la disponibilité de fonds, entre autres, limitent la capacité de nombreux offices de propriété industrielle de normaliser les noms des déposants ou d’utiliser des identifiants. Une autre difficulté tient au fait que les différentes utilisations des données relatives aux déposants peuvent nécessiter différentes approches en matière de normalisation des noms ou d’identificateurs, et que la technologie évolue très rapidement. Par conséquent, l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms ne considère pas que le partage d’algorithmes pour la normalisation des noms soit utile à ce stade.
3. Le CWS a noté que l’équipe d’experts était convenue de créer un forum pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de mettre en commun des stratégies de haut niveau pour les données relatives aux noms de domaine, de mettre au point des supports de sensibilisation aux problèmes de qualité des données et d’élaborer des directives à l’intention des offices de propriété industrielle et des déposants sur les pratiques en matière de données.

### Point 9 de l’ordre du jour : rapport sur l’Équipe d’experts 3D sur la tâche n° 61

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/9.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et du programme de travail de l’Équipe d’experts 3D et a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux discussions de l’équipe d’experts.
3. Le CWS a approuvé le questionnaire destiné aux offices de propriété industrielle sur l’utilisation de modèles et d’images en 3D figurant à l’annexe du document CWS/7/9, sous réserve des modifications qui suivent :
	1. À la question 3.1, remplacer “législation en matière de brevets” par “législation” afin que les offices puissent prendre en considération tous les types de droits de propriété intellectuelle dans leur réponse.
	2. Remplacer l’option de réponse “inventions” par “brevets” dans tout le questionnaire d’enquête, étant donné que les autres options de réponse étaient des types de propriété intellectuelle.
	3. Combiner modèles d’utilité et brevets en un seul choix de réponse, étant donné que les réponses des offices seraient probablement les mêmes pour les deux.
	4. Ajouter les deux questions qui suivent à l’enquête :
* “Quels sont les avantages ou les inconvénients spécifiques que les modèles 3D peuvent présenter en ce qui concerne la recherche, par exemple, la recherche sur l’état de la technique?”.
* “Vous attendez‑vous à ce que les déposants fournissent des modèles 3D conformes aux normes définies?”.
	1. Ajouter “brevets pour les molécules chimiques et biologiques” comme option de réponse distincte des autres types de brevets, étant donné que ces technologies peuvent nécessiter des exigences différentes pour les modèles 3D fournis par les déposants. Le CWS est convenu de fournir deux possibilités de réponse pour les “brevets” tout au long du questionnaire, l’une pour les brevets chimiques et biologiques et l’autre pour tous les autres types de brevets.
	2. Remplacer le terme “images” par “images 3D” tout au long du questionnaire et mettre à jour le glossaire pour plus de clarté.
1. L’équipe d’experts a présenté un deuxième questionnaire à l’intention de l’industrie et des utilisateurs, comme indiqué au paragraphe 7 du document CWS/7/9. Plusieurs délégations ont déclaré qu’il était important de recueillir l’opinion de l’industrie et des utilisateurs sur cette question. Le CWS est convenu de transmettre le document aux offices de propriété intellectuelle à titre de questionnaire type afin qu’ils puissent mener leurs propres activités de sensibilisation et modifier en conséquence le titre du document. Le CWS a noté que le questionnaire type pourrait être modifié par les offices avant d’être utilisé pour recueillir des données auprès de leurs déposants et de leurs utilisateurs. Le CWS est convenu de permettre aux observateurs intéressés d’adhérer à l’Équipe d’experts 3D et de fournir leurs réponses dans le cadre de l’enquête menée auprès des déposants.
2. Le CWS a prié le Bureau international de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à répondre à l’enquête leur étant destinée, qui est présentée dans l’annexe du document CWS/7/9 avec les modifications ci‑dessus, et de joindre le questionnaire type ci‑avant à la circulaire pour examen par les offices de propriété industrielle. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à recueillir auprès de leurs déposants les données visées dans l’enquête type, pour examen par l’équipe d’experts 3D.

### Point 10 de l’ordre du jour : rapport de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique sur la tâche n° 62

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/10.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique. Le responsable de l’équipe d’experts a indiqué que l’équipe d’experts a l’intention d’examiner les pratiques et les difficultés existantes en ce qui concerne la publication numérique, de convenir d’une définition et de critères d’examen des normes de l’OMPI qui figureront dans la description de la tâche, d’établir des priorités en matière d’examen des normes et de commencer à examiner les normes afin d’élaborer les révisions proposées.
3. Le CWS a pris note du programme de travail de l’équipe d’experts et a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux discussions de l’équipe.

### Point 11.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 47

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/11.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et des activités de l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique, dont il a été rendu compte par le responsable de l’équipe d’experts. L’équipe d’experts a tenu six réunions en ligne depuis la sixième session du CWS pour examiner les révisions des événements figurant dans la norme ST.27 et a établi un nouveau document d’orientation comportant des scénarios communs, ce qui a donné lieu aux propositions de modification de la norme ST.27 présentées à la septième session. L’équipe d’experts a l’intention de poursuivre la révision des normes ST.27 et ST.87, selon que de besoin, sur la base de la contribution des offices appliquant les normes, mais ne prévoit pas de révisions majeures.
3. Le CWS a pris note des activités et du programme de travail de l’équipe d’experts et a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux discussions de l’équipe.
4. Le Bureau international a indiqué qu’il entendait publier les neuf tables de correspondance concernant la norme ST.87 soumises par les offices de propriété industrielle dans la partie 7.13 du Manuel de l’OMPI avec l’approbation du CWS. Deux délégations ont demandé à fournir des tables de correspondance actualisées avant la publication, en raison d’un changement de circonstances rendant leurs tables précédentes obsolètes.
5. Le CWS a approuvé la publication des tables de correspondance concernant la norme ST.87 reçues dans la partie 7.13 du Manuel de l’OMPI dès fois que les deux délégations en ayant fait la demande auront fourni des versions mises à jour. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à fournir ou à mettre à jour leurs tables de correspondance pour les normes ST.27 et ST87 de l’OMPI.
6. Le Bureau international a proposé que l’équipe d’experts commence à travailler sur une proposition de norme relative aux données sur la situation juridique des marques. Le CWS a approuvé la proposition tendant à ce que l’équipe d’experts commence à travailler sur une norme relative aux données sur la situation juridique des marques.
7. Le CWS a examiné et approuvé les propositions de modification de la tâche n° 47 et l’affectation de la tâche n° 47 modifiée à l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique.

### Point 11.b) de l’ordre du jour : révision de la norme ST.27 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/12.
2. Le CWS a pris note du rapport du responsable de l’équipe d’experts sur les propositions de révision de la norme ST.27 approuvées par l’équipe d’experts. Ces révisions comprennent :
* des changements aux descriptions de catégories afin de mieux tenir compte des types de droits et de demandes de propriété intellectuelle visés.
* le remplacement du mot “publié” par “réalisé” dans les événements D14 et D15 pour mieux rendre compte des pratiques des offices qui ne publient pas le rapport au déposant au moment où il est achevé.
* La clarification du libellé des événements R12, R13 et R14 afin de mieux rendre compte de leurs utilisations prévues : R13 pour les actualisations de noms, R14 pour les changements de titulaire, et R12 pour les offices de propriété industrielle qui ne font pas de distinction entre les deux événements.
* la création d’un nouvel événement “Droit de propriété industrielle entré en vigueur” pour les droits tels que les certificats complémentaires de protection qui entrent en vigueur à une date ultérieure à celle de l’octroi.
* la rédaction d’un nouveau document d’orientation contenant des exemples de scénarios courants destiné à aider les offices de propriété industrielle et les utilisateurs à comprendre comment utiliser la ST27.
1. Le CWS a pris note du contenu du document et a approuvé les propositions de révision de la partie principale de la norme ST.27 de l’OMPI. Le CWS a également approuvé la proposition de révision de l’annexe I, ainsi que les mises à jour correspondantes à l’annexe II de la norme ST.27 de l’OMPI, telles que décrites dans le document CWS/7/12.
2. Le CWS a approuvé l’ajout du nouveau document d’orientation contenant des exemples de scénarios courants, qui ferait l’objet de l’annexe V de la norme ST.27 de l’OMPI et la renumérotation de l’annexe V pour qu’elle devienne l’annexe VI en la renommant “Document d’orientation fondé sur les catégories”.
3. Le CWS a pris note de l’invitation de l’équipe d’experts à formuler des observations sur les utilisations possibles du champ réservé ou des 15 extensions proposés par le Bureau international.
4. Le CWS a approuvé la proposition du Bureau international visant à ajouter trois caractères réservés au code de l’événement, fixés sous la forme “xxx” et réservés à une éventuelle utilisation future, comme indiqué aux paragraphes 22 à 24 du document CWS/7/12. Le CWS a noté que cette révision permettrait aux offices de propriété intellectuelle de mettre en œuvre la norme ST.27 avec un format de codage des événements uniformisé. Le CWS a également approuvé une proposition visant à mettre à jour le paragraphe 47 de la norme ST.27 afin de rendre compte de la position des caractères réservés.

### Point 11.c) de l’ordre du jour : rapport sur le programme de mise en œuvre de la norme ST.87 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le responsable de l’équipe d’experts.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, notamment du fait qu’une personne ayant répondu au questionnaire a indiqué que la norme ST.87 était utile à la préparation de l’ouverture de leur office de propriété industrielle et appuierait lancement dans un avenir proche des opérations en matière de dessins et modèles industriels.

### Point 12.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 44

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/13.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et a encouragé les offices de propriété industrielle à communiquer leur programme de mise en œuvre.

### Point 12.b) de l’ordre du jour : révision de la norme ST.26 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/14.
2. Le rapport sur l’état d’avancement des travaux a été présenté par le responsable de l’Équipe d’experts chargée de la norme relative au listage des séquences.
3. La traduction des qualificateurs de texte libre reste l’une des questions en suspens concernant la norme ST.26 et apportera les modifications nécessaires au cadre juridique du PCT. La délégation de la Chine a indiqué sa préférence pour l’utilisation de l’anglais et d’autres langues pour ces types de désignations, mais qu’elle se conformerait à son programme de mise en œuvre fourni à la sixième session et fondé la version 1.2 de la norme. La délégation du Canada a également fait part de sa préférence pour une solution bilingue (français et anglais), compte tenu de ses obligations constitutionnelles, mais elle a indiqué qu’elle ne s’opposerait pas à l’utilisation de seuls caractères latins de base de la norme Unicode pour les qualificateurs de texte libre.
4. La délégation des États‑Unis d’Amérique a également présenté un exposé sur la traduction des qualificateurs de texte libre. Le CWS a pris note de la proposition de l’Équipe d’experts chargée de la norme relative au listage des séquences de classer les 51 qualificateurs du texte libre dans les catégories “indépendant de la langue” ou “dépendant de la langue”, dans l’annexe I de la norme ST.26. Le CWS a également noté qu’un premier projet de feuille de route serait fourni par l’équipe d’experts au troisième trimestre de 2019 et qu’un projet final de l’annexe I révisée sera soumis pour examen à la huitième session du CWS.
5. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à communiquer leur programme de mise en œuvre au le Bureau international.
6. Le CWS a pris note du contenu du document et a approuvé la proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI. Le CWS a également approuvé la publication de l’annexe III et de l’appendice à l’annexe VI de la norme ST.26, qui sont des instances XML, sous la forme de fichiers téléchargeables distincts liés à la norme, plutôt qu’au format texte dans la norme.

### Point 12.c) de l’ordre du jour : outil de listage des séquences de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/15 et d’une démonstration de l’outil de listage des séquences de l’OMPI réalisée par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, notamment du nouveau nom de l’outil commun de la norme ST.26, désormais connu sous le nom d’“outil de listage des séquences de l’OMPI”. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle et les utilisateurs à tester la version officielle de cet outil lorsqu’il sera disponible au deuxième semestre de 2019 et à faire part de leurs observations au Bureau international.
3. Le CWS a également prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à communiquer au Bureau international leurs programmes de mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI en 2019.

### Point 13.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 51

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/16.
2. Le rapport sur l’état d’avancement des travaux a été présenté par le responsable de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité.
3. Le CWS a encouragé ses membres à participer au projet de fichier d’autorité en transmettant les ensembles de données de leur propre fichier d’autorité au Bureau international.
4. Le CWS a pris note du fait que le Bureau international produirait le fichier d’autorité du PCT au format TXT de la norme ST.37 en plus du format existant, jusqu’à fin 2019, afin de faciliter le passage des clients au nouveau format ST.37. Le CWS a également pris note du fait qu’à compter du 1er janvier 2020, le Bureau international produirait le fichier d’autorité pour les publications du PCT au seul format ST.37.

### Point 13.b) de l’ordre du jour : révision de la norme ST.37 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/17 et la proposition alternative présentée par l’office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni et soutenue par le responsable de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité.
2. Le CWS a pris note du contenu du document.
3. Une délégation a indiqué que le Bureau international devait communiquer avec le Groupe de travail du PCT et le Groupe de travail sur la documentation minimale du PCT pour les tenir informés des modifications apportées à la norme ST.37 de l’OMPI, étant donné que les informations sur le fichier d’autorité de la norme ST.37 font partie de la documentation minimale du PCT.
4. Le CWS a approuvé les propositions de révision de la norme ST.37 de l’OMPI, dans le document CWS/7/17 ainsi que dans son annexe, et la proposition alternative présentée au cours de la session. Le CWS a noté que la nouvelle proposition, qui concerne les schémas XSD et DTD modifiés, serait publiée par le Secrétariat.
5. Le CWS a également approuvé la suggestion de mettre à disposition le contenu des appendices aux annexes III et IV de la norme ST.37 de l’OMPI sous forme de deux fichiers téléchargeables, liés à la norme.

### Point 13.c) de l’ordre du jour : portail Web pour la publication des fichiers d’autorité

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du rapport verbal et de la démonstration du portail d’accès aux fichiers d’autorité de l’OMPI présentés par le Bureau international.
2. Le CWS a été informé que les fichiers d’autorité provenant de 20 offices et organisations de propriété intellectuelle étaient actuellement disponibles sur le portail de l’OMPI et que huit offices et organisations supplémentaires avaient fait part de leur intention de transmettre prochainement au Bureau international des informations relatives à leurs fichiers d’autorité.
3. Le CWS a encouragé ses membres à participer à ce projet.

### Point 14.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 60

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/18 Corr.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et a examiné les recommandations formulées par l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques. L’équipe d’experts a examiné la contribution d’autres groupes concernés au sein du Bureau international, y compris du groupe chargé du système de Madrid.
3. Le CWS a examiné si la tâche n° 60 devrait être abandonnée et a décidé de poursuivre la tâche afin que l’équipe d’experts puisse travailler sur les questions examinées au titre du point 14.b) de l’ordre du jour.
4. Le CWS a examiné si l’équipe d’experts devrait reprendre ses travaux relatifs à la tâche n° 49. Il est convenu de reprendre les travaux concernant la tâche n° 49, du fait que de nombreux offices de l’Union européenne sont déjà en train de mettre en œuvre la directive 2008/95/CE de l’Union européenne.

### Point 14.b) de l’ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.60 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/19.
2. Le CWS a pris note du contenu du document. L’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques a formulé des recommandations sur les éléments de la tâche n° 60.
3. Le CWS a approuvé la proposition relative à la révision de la norme ST.60 en ce qui concerne l’ajout du code INID 592 pour les marques verbales et du code 593 pour les marques figuratives. Le CWS a approuvé la création du nouveau code INID 594 pour les marques verbales et figuratives combinées.
4. Les délégations ne sont pas parvenues à un accord sur la proposition formulée par l’équipe d’experts tendant à ne pas diviser le code INID 551 pour distinguer les marques collectives, les marques de certification et les marques de garantie. Le CWS est convenu de renvoyer la question à l’équipe d’experts pour qu’elle l’examine de façon plus approfondie.

### Point 15.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 57

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/20.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l’équipe d’experts.

### Point 15.b) de l’ordre du jour : résultats de l’enquête sur la représentation visuelle sous forme électronique des dessins et modèles industriels

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/21.
2. Le CWS a pris note du contenu du document.
3. Le CWS a prié le Bureau international de publier un rapport sur les résultats de l’enquête ainsi que les réponses individuelles et collectives sur le site Web de l’OMPI.

### Point 16.a) de l’ordre du jour : rapport sur la tâche n° 50

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/22.
2. Le CWS a pris note du contenu du document. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a présenté son programme de travail pour la mise à jour des éléments de la partie 7 du Manuel de l’OMPI, conformément aux priorités établies lors des précédentes sessions du CWS.
3. Le CWS a pris note du risque de chevauchement entre les travaux de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique examinant la norme ST.18 de l’OMPI sur les bulletins de brevets et l’enquête dans la partie 7.6 du Manuel de l’OMPI sur les informations bibliographiques contenues dans les bulletins de brevets. Le CWS est convenu de laisser en suspens la question de l’élaboration d’un questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.6 du Manuel de l’OMPI dans l’attente du prochain rapport sur l’état d’avancement des travaux qui sera présenté par l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique à la prochaine session du CWS.
4. Le CWS a approuvé le programme de travail révisé et le calendrier de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7, avec la modification susmentionnée relative à la mise à jour de la partie 7.6.
5. Le CWS a prié le Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à mettre à jour les informations qui les concernent dans la partie 7.3 du Manuel de l’OMPI.
6. Le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer un questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.1 du Manuel de l’OMPI, pour présentation à sa huitième session.

### Point 16.b) de l’ordre du jour : résultats de l’enquête sur la délivrance et la publication des CCP et des extensions

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/23.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et a prié le Bureau international d’établir un rapport sur les résultats de l’enquête et de préparer les réponses individuelles et collectives en vue de leur publication dans la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI.
3. Le CWS a indiqué que les demandes concernant des informations sur l’adaptation de la durée du brevet devraient être adressées à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7.

### Point 16.c) de l’ordre du jour : questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des titres enregistrés

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/24.
2. Le CWS a pris note du contenu du document.
3. Le CWS a approuvé le projet de questionnaire pour la mise à jour de la partie 7.2.2 du Manuel de l’OMPI sur les systèmes de numérotation des documents publiés et des titres enregistrés.
4. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête et a prié le Bureau international de présenter les résultats de l’enquête pour examen à sa huitième session.

### Point 17 de l’ordre du jour : proposition de l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets concernant un questionnaire sur l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/25.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et du projet de questionnaire sur l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public figurant à l’annexe du document de travail.
3. Le CWS approuvé les propositions de modification ci‑après dans la partie 1 du questionnaire :
* supprimer la définition de “Information de base en matière de brevets” du glossaire;
* supprimer les mots “de base” et “demandes publiées ou brevets délivrés” de la question 1;
* supprimer les questions 4 et 5 sur les données relatives aux fichiers d’autorité du questionnaire, étant donné que le Bureau international publie désormais les données relatives aux fichiers d’autorité fournies par les offices de propriété industrielle dans la partie 7.14 du Manuel de l’OMPI;
* modifier le libellé de la question 7 comme suit : “Les systèmes en ligne concernant l’information en matière de brevets susmentionnés sont‑ils disponibles en anglais pour l’interface utilisateur et la recherche? Sont‑ils disponibles dans d’autres langues?”;
* en ce qui concerne le choix des réponses pour la question 9, remplacer “Oui/Non/Partiellement” par “Oui, pour toutes les années/Oui, pour certaines années/Non”;
* apporter quelques clarifications mineures dans la liste des réponses aux questions 6, 8 et 10; et
* déplacer la question 6 avant la question 2, puis renuméroter les autres questions en conséquence.
1. Le CWS a approuvé la partie 1 du projet de questionnaire avec les modifications décrites ci‑dessus et a renvoyé la partie 2 à l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets afin qu’elle élabore une proposition en vue de la prochaine session du CWS.
2. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à la partie 1 de l’enquête.

### Point 18 de l’ordre du jour : rapport sur l’enquête concernant l’utilisation des normes de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a encouragé les offices à passer en revue leurs réponses à l’enquête et, si nécessaire, à actualiser leurs informations lorsqu’ils mettent en œuvre une norme de l’OMPI, lorsqu’une nouvelle version d’une norme de l’OMPI est publiée ou lorsqu’ils apportent des modifications importantes à leurs systèmes informatiques susceptibles d’avoir une incidence sur la mise en œuvre des normes de l’OMPI.

### Point 19 de l’ordre du jour : rapport sur les rapports techniques annuels

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note de la baisse de participation des offices en ce qui concerne les rapports techniques annuels et a demandé des contributions sur la façon d’améliorer les rapports techniques annuels, compte tenu de la complexité des questionnaires, le caractère redondant des autres questionnaires de l’OMPI et de la disponibilité de ces informations sur les sites Web des offices de propriété industrielle. Le CWS a prié le Bureau international d’élaborer une proposition sur la façon d’améliorer les rapports techniques annuels en vue de la prochaine session du CWS et d’utiliser la voie des rapports techniques annuels pour recueillir les contributions des offices. Ces contributions devraient dans un premier temps examiner les objectifs des rapports techniques annuels, puis apporter les modifications au questionnaire conformément aux nouveaux objectifs.

### Point 20 de l’ordre du jour : rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/26.
2. Le CWS a pris note du contenu du document et des activités menées par le Bureau international en 2018 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle.
3. Deux représentants ont demandé l’assistance du Bureau international aux fins du renforcement des capacités et de la formation du personnel à l’utilisation des normes de l’OMPI, pour leurs offices et États membres.
4. Le CWS a pris note des activités menées par le Bureau international en 2018 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le CWS a également pris note du fait que ce document servirait de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2019, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

### Point 21 de l’ordre du jour : examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/7/27.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, a examiné la liste de tâches et a approuvé la version finale de la liste de tâches aux fins de son incorporation dans le programme de travail du CWS, y compris selon les accords conclus à la présente session.

## REUNIONS DES EQUIPES D’EXPERTS DU CWS

1. Au cours de la présente session, les équipes d’experts ci‑après du CWS ont tenu des réunions informelles : l’Équipe d’experts 3D, l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles, l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique, l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC pour les normes, l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique, l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms, l’Équipe d’experts SEQL et l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques.

[Fin du document]